



Appel à candidature

Elections des membres du comité scientifique du département de médecine

(Arrêté N° 57 du 05/05/2004)



Il est mis à la connaissance du corps des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires que les élections des membres représentants des professeurs, des maitres de conférences A et des maitres assistants Hospitalo-Universitaires, que les candidatures sont ouvertes à partir de MERCREDI 13/09/2023 AU JEUDI 21/09/2023. Une fiche de candidature est téléchargeable sur site Web <http://med-fac.univ-batna2.dz/>.

Les fiches de candidatures doivent être déposées au niveau du secrétariat de la post-graduation sis 3^{ème} étage du bloc administratif de la faculté de médecine.

Il a eu lieu de préciser que, conformément à l'arrêté N° 57 du 05/05/2004 fixant les critères de répartition par grade des représentants élus au sein du comité scientifique du département article 3, la répartition par garde est comme suit :

- 03 à 04 professeurs
- 02 maitres de conférences A
- 02 maitres assistants

NB : - Le candidat doit être en poste et en exercice

- Prière de lire attentivement l'arrêté N° 57 du 05/05/2004



Fiche de candidature

Elections des membres du comité scientifique du département de médecine (modèle 1)



Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Spécialité :

Grade actuel* :

Candidat pour représenter les corps des enseignants hospitalo-
universitaires du grade

Adresse professionnelle :

Adresse personnelle :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

* le candidat doit être en poste et en exercice par arrêté
ministériel

Adresse professionnelle :

Date et signature

Adresse personnelle :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :



Appel à candidature
Elections des membres du comité scientifique du
département de pharmacie
(Arrêté N° 57 du 05/05/2004)



Il est mis à la connaissance du corps des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires que les élections des membres représentants des professeurs, des maitres de conférences A et des maitres assistants Hospitalo-Universitaires, que les candidatures sont ouvertes à partir de **MERCREDI 13/09/2023 AU JEUDI 21/09/2023**. Une fiche de candidature est téléchargeable sur site Web <http://med-fac.univ-batna2.dz/>.

Les fiches de candidatures doivent être déposées au niveau du secrétariat de la post-graduation sis 3^{ème} étage du bloc administratif de la faculté de médecine.

Il a eu lieu de préciser que, conformément à l'arrêté N° 57 du 05/05/2004 fixant les critères de répartition par grade des représentants élus au sein du comité scientifique du département article 3, la répartition par garde est comme suit :

- 03 à 04 professeurs
- 02 maitres de conférences A
- 02 maitres assistants

NB : Le candidat doit être en poste et en exercice

Prière de lire attentivement l'arrêté N° 57 du 05/05/2004



Fiche de candidature

Elections des membres du comité scientifique du département de pharmacie (modèle 2)



Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Spécialité :

Grade actuel* :

Candidat pour représenter les corps des enseignants hospitalo-
universitaires du grade

Adresse professionnelle :

Adresse personnelle :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

* le candidat doit être en poste et en exercice par arrêté
ministériel

Date et signature

.....

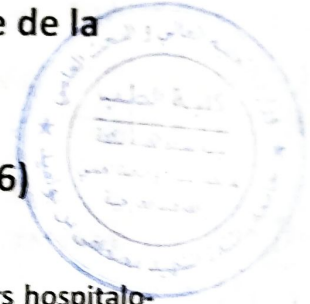


5

Appel à candidature

Elections des membres du conseil scientifique de la faculté de médecine

(Décret exécutif N° 06-343 du 27/09/2006)



Il est mis à la connaissance du corps des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires que les élections des membres représentants des professeurs, et des maitres assistants Hospitalo-Universitaires, que les candidatures sont ouvertes à partir de MERCREDI 13/09/2023 AU JEUDI 21/09/2023.

Une fiche de candidature est téléchargeable sur site Web :
<http://med-fac.univ-batna2.dz/>.

Les fiches de candidatures doivent être déposées au niveau du secrétariat de la post-graduation sis 3^{ème} étage du bloc administratif de la faculté de médecine.

Il a eu lieu de préciser que, conformément à l'article 5 du décret exécutif N° 06-343 du 27/09/2006 complétant et modifiant le décret exécutif N° 03-279 du 23/08/2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, la répartition par garde est comme suit :

- 02 représentants de rang magistral élus par département
- 02 représentants élus des maitres assistants

NB : - Le candidat doit être en poste et en exercice
- Prière de lire attentivement le décret exécutif N° 06-343 du 27/09/2006



6

Fiche de candidature

Elections des membres du conseil scientifique de la faculté de médecine (modèle 3)



Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Spécialité :

Grade actuel* :

Candidat pour représenter les corps des enseignants hospitalo-
universitaires du grade

Adresse professionnelle :

Adresse personnelle :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

* le candidat doit être en poste et en exercice par arrêté
ministériel

Date et signature

.....

Adresse professionnelle :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

.....

.....